



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DES ACQUIS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

RETRAITES

Le montant moyen de la pension est de 1642 € pour les hommes contre 993 € pour les femmes.

Le nombre de trimestres validés est de 150 trimestres pour les femmes et de 158 pour les hommes.

La CFDT a obtenu :

- l'assouplissement des conditions pour valider 1 trimestre : une rémunération de 150 heures Smic au lieu de 200 heures Smic ;
- la prise en compte de tous les trimestres de congé maternité pour bénéficier d'un départ anticipé pour carrière longue.

TEMPS PARTIELS

80% des emplois à temps partiel occupés par des femmes.

Il est source de précarité et la répartition des horaires et de la durée du travail sont souvent imposés.

La CFDT a obtenu :

- la semaine de référence d'un contrat de travail à temps partiel de 24 heures minimum, sauf accord de branche ou demande explicite du ou de la salarié.e ;
- l'obligation de négocier l'organisation du temps de travail pour lutter contre les horaires morcelés ;
- une majoration de 10 à 25 % dès la 1^{ère} heure de travail complémentaire.

FONCTIONS PUBLIQUES

Les agents hommes perçoivent une rémunération mensuelle totale nette supérieure de 18,9% à celle des femmes. L'écart est de 22,7% dans la FPE (Fonction Publique d'Etat), 17,5% dans la FPT (Fonction Publique Territoriale) et 6,6% au sein de la FPH (Fonction Publique Hospitalière) où les femmes sont les plus représentées (80,7%).

La CFDT a obtenu :

un accord qui met fin au déni de réalité sur le sujet des inégalités entre les femmes et les hommes. Cet accord impose aux employeurs publics l'élaboration d'un rapport de situation comparée de l'égalité professionnelle, ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La CFDT revendique :

- un congé parental d'éducation raccourci, mieux rémunéré et une partie obligatoirement partagée entre les parents, sans quoi elle sera perdue. C'est une façon d'inciter au partage des tâches et à un rééquilibrage des rémunérations et des parcours professionnels ;
- le développement des modes d'accueil des jeunes enfants.

 @CFDT

 /la.CFDT



CFDT. FR

**POUR FAIRE AVANCER L'ÉGALITÉ
ET LES DROITS DE CHACUN.E
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS,
NOUS COMPTONS SUR VOUS,
REJOIGNEZ-NOUS!**

VOTRE CONTACT CFDT

SYNTEF-CFDT
14, avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07
Tél. : 01 44 38 29 20
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr